

Fonction publique territoriale : actions de lutte contre l'illettrisme et pour l'apprentissage de la langue française

Formations Fonction Publique

Posté par: formations-concours

Publiée le : 18/10/2008 19:38:22

Principe Des formations peuvent être proposées aux agents territoriaux ayant des difficultés pour lire et écrire le français. Ces formations ne sont pas obligatoires.

Conditions d'octroi Elles sont accordées sous réserve des nécessités de service. L'autorité territoriale ne peut opposer 2 refus consécutifs à une demande de formation qu'après avis de la commission administrative paritaire (CAP).

Pour toute information S'adresser au service formation de sa collectivité.